

Matière: Histoire - Rubrique: Histoire contemporaine

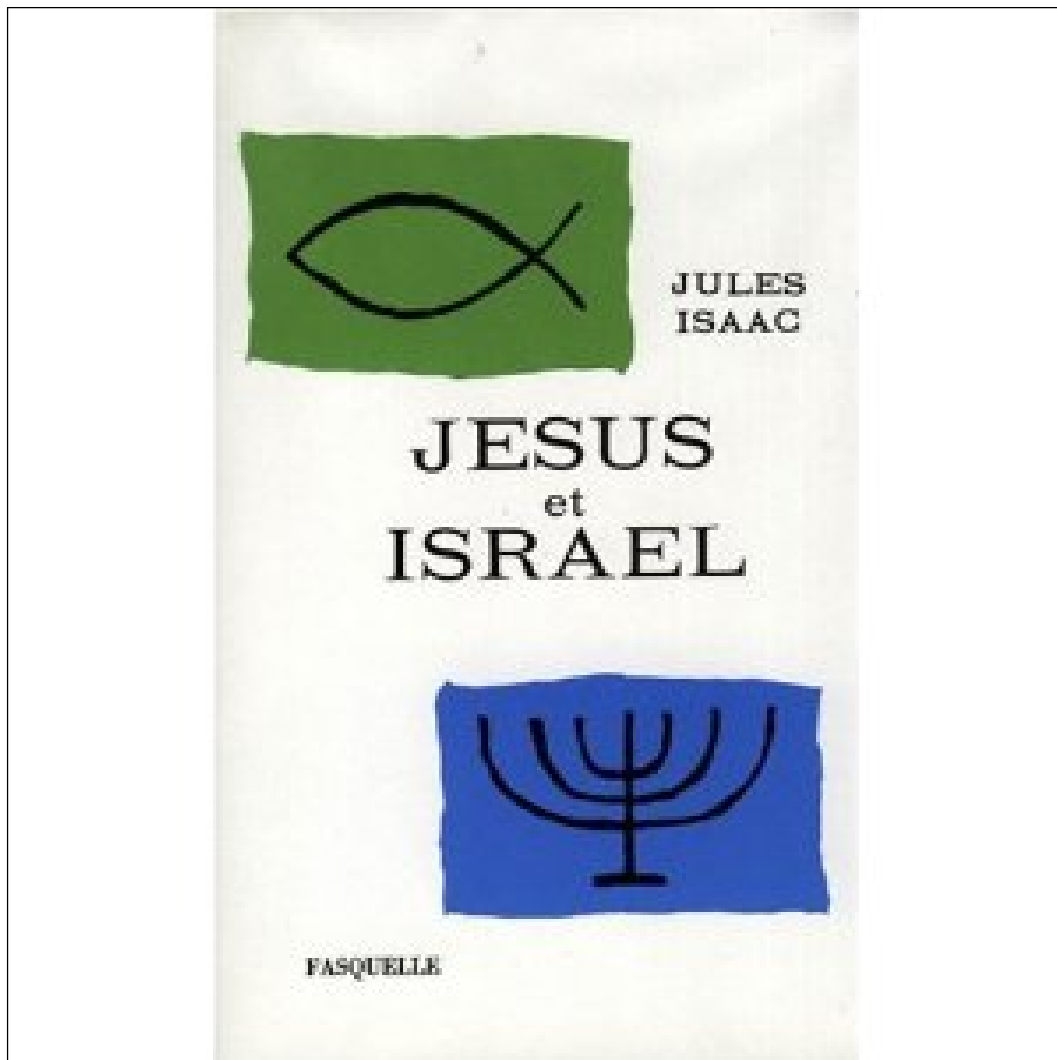
Chapitre: Les juifs après la seconde guerre mondiale

Auteur: Eliezer Schilt - Classe: 1ere/Terminale

Thème: Les relations judéo-chrétiennes

DOCUMENT INTRODUCTIF:

Couverture du livre de Jules Isaac publié en 1946 aux éditions Fasquelle



Corpus Documentaire 1:

1. LES 18 PROPOSITIONS DE JULES ISAAC DE 1946 (PUBLIEES EN ANNEXE DE SON LIVRE, *JESUS ET ISRAËL*):

Un enseignement chrétien digne de ce nom devrait:

1. Donner à tous les chrétiens une connaissance au moins élémentaire de l'Ancien Testament; insister sur le fait que l'Ancien Testament, essentiellement sémitique - fond et forme, était l'Écriture sainte des juifs, avant de devenir l'Écriture sainte des chrétiens;
2. Rappeler qu'une grande partie de la liturgie chrétienne lui est empruntée; et que l'Ancien Testament, œuvre du génie juif (éclairé par Dieu), a été jusqu'à nos jours une source permanente d'inspiration pour la pensée, la littérature et l'art chrétiens;
3. Se garder d'omettre le fait capital que c'est au peuple juif, élu par Lui, que Dieu s'est révélé d'abord dans sa Toute-Puissance; que c'est par le peuple juif que la croyance fondamentale en Dieu a été sauvegardée, puis transmise au monde chrétien;
4. Reconnaître et dire loyalement, en s'inspirant des enquêtes historiques les plus valables, que le christianisme est né d'un judaïsme non pas dégénéré mais vivace, comme le prouvent la richesse de la littérature juive, la résistance indomptable du judaïsme au paganisme, la spiritualisation du culte dans les synagogues, le rayonnement du prosélytisme, la multiplicité des sectes et des tendances religieuses, l'élargissement des croyances; se garder de tracer du pharisaïsme historique une simple caricature;
5. Tenir compte du fait que l'histoire donne un démenti formel au mythe théologique de la Dispersion - châtement providentiel (de la Crucifixion), puisque la dispersion du peuple juif était un fait accompli au temps de Jésus et qu'à cette époque, selon toute vraisemblance, la majorité du peuple juif ne vivait plus en Palestine; même après les deux grandes guerres de Judée (1er et 2ème siècles), il n'y a pas eu de dispersion des juifs de Palestine;
6. Mettre en garde les fidèles contre certaines tendances rédactionnelles des Évangiles, notamment dans le quatrième Évangile l'emploi fréquent du terme collectif "les juifs" dans un sens limitatif et péjoratif - les ennemis de Jésus: les grands prêtres, scribes et pharisiens, - procédé qui a pour résultat non seulement de fausser les perspectives historiques, mais d'inspirer l'horreur et le mépris du peuple juif dans son ensemble, alors qu'en réalité ce peuple n'est nullement en cause;
7. Dire très explicitement, afin que nul chrétien ne l'ignore, que Jésus était juif, de vieille famille juive, qu'il a été circoncis (selon la Loi juive) huit jours après sa naissance; que le nom de Jésus est un nom juif (*Yeschouha*) grécisé, et Christ l'équivalent grec du terme juif Messie; que Jésus parlait une langue sémitique, l'araméen, comme tous les juifs de Palestine; et qu'à moins de lire les Évangiles dans leur texte original qui est en langue grecque, on ne connaît la Parole que par une traduction de traduction;
8. Reconnaître - avec l'Écriture - que Jésus, né "sous la Loi" juive, a vécu "sous la Loi"; qu'il n'a cessé de pratiquer jusqu'au dernier jour les rites essentiels du judaïsme; que, jusqu'au dernier jour, il n'a cessé de prêcher son Évangile dans les synagogues et dans le Temple;

9. Ne pas omettre de constater que, durant sa vie humaine, Jésus n'a été que "le ministre des circoncis" (*Romains*, XV, 8); c'est en Israël seul qu'il a recruté ses disciples; tous les apôtres étaient des juifs comme leur Maître;
10. Bien montrer, d'après les textes évangéliques, que, sauf de rares exceptions, et jusqu'au dernier jour, Jésus n'a cessé d'obtenir les sympathies enthousiastes des masses populaires juives, à Jérusalem aussi bien qu'en Galilée;
11. Se garder d'affirmer que Jésus en personne a été rejeté par le peuple juif, que celui-ci a refusé de le reconnaître comme Messie et Fils de Dieu, pour la double raison que la majorité du peuple juif ne l'a même pas connu, et qu'à cette partie du peuple qui l'a connu, Jésus ne s'est jamais présenté publiquement et explicitement comme tel; admettre que, selon toute vraisemblance, le caractère messianique de l'entrée à Jérusalem à la veille de la Passion n'a pu être perçu que d'un petit nombre;
12. Se garder d'affirmer qu'à tout le moins Jésus a été rejeté par les chefs et représentants qualifiés du peuple juif; ceux qui l'ont fait arrêter et condamner, les grands-prêtres, étaient les représentants d'une étroite caste oligarchique, asservie à Rome et détestée du peuple; quant aux docteurs et aux pharisiens, il ressort des textes évangéliques eux-mêmes qu'ils n'étaient pas unanimes contre Jésus; rien ne prouve que l'élite spirituelle du judaïsme se soit associée à la conjuration;
13. Se garder de forcer les textes pour y trouver la réprobation globale d'Israël ou une malédiction qui n'est prononcée nulle part explicitement dans les Évangiles; tenir compte du fait que Jésus a toujours pris soin de manifester à l'égard des masses populaires des sentiments de compassion et d'amour;
14. Se garder par-dessus tout de l'affirmation courante et traditionnelle que le peuple juif a commis le crime inexpiable de déicide, et qu'il en a pris sur lui, globalement, toute la responsabilité; se garder d'une telle affirmation non seulement parce qu'elle est nocive, génératrice de haines et de crimes, mais aussi parce qu'elle est radicalement fautive;
15. Mettre en lumière le fait, souligné par les quatre Évangiles, que les grands-prêtres et leurs complices ont agi (contre Jésus) à l'insu du peuple et même par crainte du peuple;
16. Pour ce qui est du procès juif de Jésus, reconnaître que le peuple juif n'y est pour rien, n'y a joué aucun rôle, n'en a même probablement rien su; que les outrages et brutalités qu'on met à son compte ont été le fait des policiers ou de quelques oligarques; qu'il n'y a nulle mention d'un procès juif, d'une réunion du Sanhédrin dans le quatrième Évangile;
17. Pour ce qui est du procès romain, reconnaître que le procureur Ponce Pilate était entièrement maître de la vie et de la mort de Jésus; que Jésus a été condamné pour prétentions messianiques, ce qui était un crime aux yeux des Romains, non pas des juifs; que la mise en croix était un supplice spécifiquement romain; se garder d'imputer au peuple juif le couronnement d'épines qui est, dans les récits évangéliques, un jeu cruel de la soldatesque romaine; se garder d'identifier la foule ameutée par les grands-prêtres avec le peuple juif tout entier ou même avec le peuple juif de Palestine dont les sentiments antiromains ne font pas de doute; noter que le quatrième Évangile met en cause exclusivement les grands-prêtres et leurs gens;
18. En dernier lieu, ne pas oublier que le cri monstrueux: "Son sang soit sur nous et sur nos enfants" ne saurait prévaloir contre la Parole: "Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font".

2. LES DIX POINTS DE LA CONFERENCE DE SEELISBERG (SUISSE, 30 JUILLET AU 5 AOUT 1947)

1. Rappeler que c'est le même Dieu vivant qui nous parle à tous, dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament.
2. Rappeler que Jésus est né d'une Vierge juive, de la race de David et du Peuple d'Israël, et que Son amour éternel et Son pardon embrassent son propre peuple et le monde entier.
3. Rappeler que les premiers disciples, les Apôtres et les premiers martyrs étaient juifs.
4. Rappeler que le précepte fondamental du Christianisme, celui de l'amour de Dieu et du prochain, promulgué déjà dans l'Ancien Testament, et confirmé par Jésus, oblige "chrétiens et juifs" dans toutes les relations humaines, sans aucune exception.
5. Éviter de rabaisser le judaïsme biblique ou post-biblique dans le but d'exalter le Christianisme.
6. Éviter d'user le mot "juifs" au sens exclusif de "ennemis de Jésus" ou de la locution "ennemis de Jésus" pour désigner le peuple juif tout entier.
7. Éviter de présenter la Passion de telle manière que le caractère odieux de la mise à mort de Jésus retombe sur les juifs seuls. Ce ne sont pas les juifs qui en sont responsables, car la Croix, qui nous sauve tous, révèle que c'est à cause de nos péchés à tous que le Christ est mort. (Rappeler à tous les parents et éducateurs chrétiens la grave responsabilité qu'ils encourent du fait de présenter l'Évangile et surtout le récit de la Passion d'une manière simpliste. En effet, ils risquent par là d'inspirer, qu'ils le veuillent ou non, l'aversion dans la conscience ou le subconscient de leurs enfants ou auditeurs. Psychologiquement parlant, chez des âmes simples, mues par un amour ardent et une vive compassion pour le Sauveur crucifié, l'horreur qu'ils éprouvent tout naturellement envers les persécuteurs de Jésus, tournera facilement en une haine généralisée des juifs de tous les temps, y compris ceux d'aujourd'hui.)
8. Éviter de rapporter les malédictions, scripturaires et le cri d'une foule excitée: "Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants", sans rappeler que ce cri ne saurait prévaloir contre la prière infiniment plus puissante de Jésus: "Père, pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font."
9. Éviter d'accréditer l'opinion impie que le peuple juif est réprouvé, maudit, réservé pour une destinée de souffrances.
10. Éviter de parler des juifs comme s'ils n'avaient pas été les premiers à être de l'Église.

3. EXTRAIT DES STATUTS DE L'AMITIE JUDEO-CHRETIENNE DE FRANCE (CREEE EN 1948):

"L'A.J.-C.F. a pour tâche essentielle de faire en sorte qu'entre Judaïsme et Christianisme la connaissance, la compréhension, le respect et l'amitié se substituent aux malentendus séculaires et aux traditions d'hostilité.

Elle veut, en particulier, par un dialogue fraternel et par une coopération active et amicale, travailler à réparer les iniquités dont les juifs et le Judaïsme ont été victimes depuis des siècles, à en éviter le retour, et à combattre l'antisémitisme et l'antijudaïsme dans toutes leurs manifestations.

Elle exclut de son activité toute tendance au syncrétisme et toute espèce de prosélytisme. Elle ne vise aucunement à une fusion des religions et des Eglises. Elle ne réclame de personne aucune abdication ni renoncement à ses croyances; elle n'exige ni n'exclut aucune appartenance religieuse ou idéologique. Mais elle attend de chacun, dans la conscience de ce qui distingue et de ce qui unit juifs et chrétiens, une entière bonne volonté, une totale loyauté d'esprit dans la recherche, en même temps qu'un rigoureux effort de vérité." (Article 2)

Corpus Documentaire 2:

1. EXTRAIT DES REGISTRES DE BAPTEMES DE JUIFS CONSERVES PAR LES PERES DE SION (ARCHIVES I 72 A 74), EN CHARGE DU SUIVI DES JUIFS EN VOIE DE CONVERSION AU CATHOLICISME:

	1941	1944	1945	1946	1954	1955	1956	1958
<i>Juifs convertis au catholicisme</i>	566	106	87	78	19	4	8	1

2. EXTRAIT DES PROPOS DU GRAND-RABBIN JACOB KAPLAN, 10 AVRIL 1953 DANS LE JOURNAL DES COMMUNAUTES:

" Nous ne pouvons pas tolérer une affaire Mortara en France en 1953. Les enfants seraient retenus uniquement pour des raisons religieuses à cause du baptême qui leur a été administré. Or nous ne pouvons pas accepter que les dernières volontés des parents à Auschwitz pour le judaïsme soient trahies...

Nous ne voulons pas créer un précédent en France qui serait extrêmement dangereux pour l'avenir, qu'une nurse chrétienne fasse baptiser un enfant juif pour que l'Eglise invoque ses droits sur cet enfant et qu'il soit l'objet d'un rapt religieux."

3. EXTRAIT DE LA MOTION DU COMITE DE PARIS POUR L'AJC (SIGNEE PAR JACQUES MADAULE, SON PRESIDENT, E. FLEG, PASTEUR LAURIOL, L. ZANDER) AU LENDEMAIN DE L'AFFAIRE FINALY (1953):

1. Le baptême administré à des enfants contre la volonté de leurs parents constitue une atteinte essentiellement condamnable aux droits de la famille comme de la personne humaine, et ne justifie aucune mainmise sur de tels baptisés;

2. La chaîne des complicités grâce auxquelles les enfants ainsi baptisés ont été soustraits à leur famille naturelle et conduits au-delà des frontières françaises, auraient dû provoquer la réprobation universelle;

3. Toutes mesures devraient être prises par toutes les autorités compétentes, tant religieuses que civiles, pour que les enfants soient rendus à leur famille, sans aucune condition préalable, et que de telles pratiques deviennent désormais impossibles et même impensables.

4. EXTRAIT DE LA DECLARATION "NOSTRA AETATE" (PARTIE 4 SUR LE RAPPORT DU CATHOLICISME AU LE JUDAÏSME), PROMULGUEE LE 28 OCTOBRE 1965 AU VATICAN, DANS LE CADRE DU CONCILE DE VATICAN II:

" Scrutant le mystère de l'Église, le saint Concile rappelle le lien qui relie spirituellement le peuple du Nouveau Testament à la lignée d'Abraham.

L'Église du Christ, en effet, reconnaît que les prémices de sa foi et de son élection se trouvent, selon le mystère divin du salut, chez les patriarches, Moïse et les prophètes. (...). C'est pourquoi l'Église ne peut oublier qu'elle a reçu la révélation de l'Ancien Testament par ce peuple avec lequel Dieu, dans sa miséricorde indicible, a daigné conclure l'antique Alliance, et qu'elle se nourrit de la racine de l'olivier franc sur lequel ont été greffés les rameaux de l'olivier sauvage que sont les Gentils.

(...). Elle rappelle aussi que les Apôtres, fondements et colonnes de l'Église, sont nés du peuple juif, ainsi qu'un grand nombre des premiers disciples qui annoncèrent au monde l'Évangile du Christ.

Selon le témoignage de l'Écriture Sainte, Jérusalem n'a pas reconnu le temps où elle fut visitée; les juifs, en grande partie, n'acceptèrent pas l'Évangile, et même nombreux furent ceux qui s'opposèrent à sa diffusion. Néanmoins, selon l'Apôtre, les juifs restent encore, à cause de leurs pères, très chers à Dieu, dont les dons et l'appel sont sans repentance. Avec les prophètes et le même Apôtre, l'Église attend le jour, connu de Dieu seul, où tous les peuples invoqueront le Seigneur d'une seule voix et "le serviront sous un même joug" (So 3, 9).

Du fait d'un si grand patrimoine spirituel, commun aux chrétiens et aux juifs, le saint Concile veut encourager et recommander la connaissance et l'estime mutuelles, qui naîtront surtout d'études bibliques et théologiques, ainsi que d'un dialogue fraternel. Encore que des autorités juives, avec leurs partisans, aient poussé à la mort du Christ, ce qui a été commis durant sa Passion ne peut être imputé ni indistinctement à tous les juifs vivant alors, ni aux juifs de notre temps. S'il est vrai que l'Église est le nouveau Peuple de Dieu, les juifs ne doivent pas, pour autant, être présentés comme réprouvés par Dieu ni maudits, comme si cela découlait de la Sainte Écriture. Que tous donc aient soin, dans la catéchèse et la prédication de la Parole de Dieu, de n'enseigner quoi que ce soit qui ne soit conforme à la vérité de l'Évangile et à l'esprit du Christ.

En outre, l'Église, qui réprouve toutes les persécutions contre tous les hommes, quels qu'ils soient, ne pouvant oublier le patrimoine qu'elle a en commun avec les juifs, et poussée, non pas par des motifs politiques, mais par la charité religieuse de l'Évangile, déplore les haines, les persécutions et les manifestations d'antisémitisme, qui, quels que soient leur époque et leurs auteurs, ont été dirigées contre les juifs."

Corpus documentaire 3:

- **PHOTOGRAPHIE DE LA VISITE DU PAPE JEAN-PAUL II A LA GRANDE SYNAGOGUE DE ROME LE 13 AVRIL 1986:**



- **PHOTOGRAPHIE DE LA CROIX DRESSEE EN 1988 DANS L'ENCEINTE DU CAMP D'AUSCHWITZ, FACE AU BLOCK 11, OU DEPUIS 1984 SE SONT INSTALLEES DES CARMELITES:**



- **MONSEIGNEUR OLIVIER DE BERRANGER, EVEQUE DE SEINE-SAINT-DENIS, LISANT LA DECLARATION DE REPENTANCE DE L'EGLISE DE FRANCE, DRANCY, 30 SEPTEMBRE 1997:**



Annexe I:

- **TEXTE DE LA PRIERE DEPOSEE PAR LE PAPE JEAN-PAUL II AU MUR OCCIDENTAL, LE KOTEL, LORS DE SON VOYAGE A JERUSALEM EN 2000:**

"Dieu de nos pères, Tu as choisi Abraham et sa descendance pour porter ton Nom aux Nations: nous sommes profondément attristés par le comportement de ceux qui, au cours de l'histoire, ont fait souffrir Tes enfants. En demandant Ton pardon, nous souhaitons nous engager dans une fraternité authentique avec le peuple de l'Alliance."

Annexe II:

- **LE CARDINAL DE PARIS, MGR VINGT-TROIS AVAIT INVITE DANS LA CATHEDRALE NOTRE-DAME DE PARIS, LE 21 MARS 2010, LE RABBIN MASSORTI RIVON KRYGIER DANS LE CADRE D'UN CYCLE DE CONFERENCES QUI ONT LIEU CHAQUE ANNEE PENDANT LE TEMPS DU CAREME (TEMPS DE PREPARATION CHEZ LES CHRETIENS AUX FETES DE PAQUES PENDANT 40 JOURS). SON INTERVENTION A ETE INTERROMPUE PAR DE JEUNES CATHOLIQUES INTEGRISTES. VOICI LA REACTION DE L'AJC:**

"A Notre-Dame de Paris, un acte inacceptable lors de la Conférence de Carême du Rabbine Rivon Krygier, le dimanche 21 mars 2010.

L'attitude violente d'un petit groupe de Catholiques intégristes, qui voulait empêcher l'audition de la Conférence de Carême de Monsieur le Rabbine Rivon Krygier à Notre-Dame de Paris, nous accable. Nous partageons sa souffrance et celle de la communauté juive. Nous avons honte devant cette attitude scandaleuse.

Le fait que le Cardinal Vingt-Trois, donnant suite aux orientations du Concile Vatican II, ait invité un rabbin à exprimer devant des Chrétiens la pensée juive sur le dialogue entre juifs et Chrétiens, signifie pour nous un pas considérable dans l'évolution du

dialogue. Ce qui s'est passé dimanche est, hélas, révélateur des résistances et de l'opposition des milieux catholiques intégristes devant ce renouveau.

Plus que jamais les Chrétiens sont appelés à promouvoir ce "lien unique qu'ils n'ont avec aucune autre religion". Et, pour reprendre encore les propos du Pape Jean-Paul II à la synagogue de Rome le 13 avril 1986, les juifs sont "nos frères préférés et dans un certain sens, on pourrait dire nos frères aînés".

Il nous faut être vigilants, fermes et poursuivre notre travail dans l'amitié entre juifs et Chrétiens.

Paris, le 23 mars 2010

Le Comité Directeur de l'Amitié Judéo-Chrétienne de France"